

**FUJIFILM North America
Wildlife Photo Contest
Official Contest Rules**



- 1. Eligibility.** The following contest (the “Contest”) is open to all permanent residents of Canada and the United States who have reached the age of majority in their province/ state (as applicable). Contest is void outside of such areas, and is void in Puerto Rico and where prohibited or restricted by law. Employees and agents of FUJIFILM Canada Inc. (“Fujifilm” or the “Sponsor”), and of any respective parent companies, affiliates, subsidiaries, printers, promotion or cross promotion partners, advertising and promotion agencies, as well as members of their immediate families (defined as spouse, mother, father, sisters, brothers, sons and daughters) and households are ineligible to participate. Anyone involved in the selection of contest winners is also ineligible to participate. Any participant under the age of majority in their province/ state (as applicable) must obtain permission from their parent or legal guardian to enter, and their parent or legal guardian must consent to the collection of their name, address, phone number and age for the purposes of administering the contest and promotion as described below.
- 2. Entrance Period.** The photo contest period (the “Contest Period”) commences at 12 a.m. (EST) on May 7, 2013 and ends at 11 p.m. (EST) on June 7, 2013 (the "Contest Closing Date"). All entries must be submitted within the Contest Period and received on or before the Contest Closing Date.
- 3. How to Enter.** No purchase necessary. There is no fee to enter the contest. INTERNET ACCESS AND A VALID FACEBOOK PROFILE ARE REQUIRED TO ENTER. YOU MAY ENTER USING FREE INTERNET ACCESS AVAILABLE AT LOCAL PUBLIC LIBRARIES AND OTHER PLACES. PROFILES CAN BE CREATED AT FACEBOOK FREE OF CHARGE. In order to enter, contestants must be - or become - a fan of the Fujifilm Facebook Fan Page by clicking "like" on the top right corner of the Fujifilm Facebook Fan Page. On the Fujifilm Facebook fan page, you will be directed to submit your photo(s), in either JPEG or PSD format. Submitted photos must be consistent with the photo theme provided below. By entering this Contest, you agree to be bound by these Official Contest Rules and the decisions of the judges, Sponsor and promotional agency, if any, which shall be final and binding in each instance. The entry of each photo will generate one (1) entry into the contest. **LIMIT ONE (1) ENTRY PER PERSON DURING THE**

CONTEST PERIOD. Multiple entry attempts beyond the stated limit will be rejected. Entries without all of the required information blanks completed will be disqualified. In addition, all late, lost, or otherwise incomplete entries are not considered valid entries and shall be disqualified. Any attempt at or form of entry other than as expressly specified in these rules (including but not limited to automated entry) is strictly prohibited and will result in disqualification. No correspondence about submissions will be answered. Once an entrant has entered the contest in accordance with these Official Contest Rules, they are eligible for the prize selection as set out below.

- 4. Prizes.** There is one (1) prize to be awarded. Fujifilm will deliberate to select the winning picture on or about June 25, 2013 in Fujifilm's office located at 600 Suffolk Court, Mississauga, ON, L5R 4G4. The winner will receive a **Fujifilm FinePix X20 digital camera valued at \$600 (CDN)**. A prize winner located in the United States may receive the prize from Fujifilm's affiliate, FUJIFILM North America Corporation. The selected winning picture will be announced on the FUJIFILM Facebook fan page on or about June 30, 2013. One (1) 'special mention' may also be awarded to a second photo. In case of a special mention, there is no prize awarded for special mention. The winning photo, and possibly the special mention photo, will be uploaded on the Photo Contest Winners page of Fujifilm's website. Prizes may not be redeemed for cash, substituted or transferred; however, if any prize or prize component becomes unavailable the Sponsor reserves the right to unilaterally substitute a prize or prize component of equal or greater value. Taxes and any other expenses not listed above are the sole responsibility of winners. Allow 4-6 weeks after validation for receipt or arrangement of receipt of prize. You are not an official Contest winner until you are successfully validated, you have duly received an official notification of your winning status from the judging organization, and you have signed and returned the necessary documentation as referenced below.
- 5. Odds of Winning.** The odds of winning one of the prizes in this contest depend on the total number of eligible entries received.
- 6. Theme; Judgment Criteria.** The Contest photo theme is as follows "*Wildlife Photography*" The Judgment Criteria are: (1) *Exposure* - Image is properly exposed and all pertinent details are visible, (2) *Focus* - Images must be in focus, focal point should be placed on the subject, effective use of shallow depth of field, artistic quality of the out of focus areas of the image. (3) *Framing and Cropping* - Images should be well cropped (i.e.: aspect ratio, rule of thirds & the golden spiral), (4) *Composition* - Symmetry, asymmetry, and effectively use the foreground and background and (5) *Artistry* - Images must contain natural wildlife and will be judged on overall creativity. Pets will NOT be judged. 'Photoshopped' images will NOT be allowed.
- 7. Selection of Winners.** Fujifilm will select the winning picture from all eligible entries which were submitted within the Contest Period based on adherence to the theme provided, the judgment criteria above and the other Official Contest Rules. Fujifilm may also give a 'special mention' to a second photo selected from the photos with the highest ratings and number of ratings as determined by fans. Winning entrant will be contacted within 24 hours of being selected as a winner, using the email address provided by the entrant at the time of entry. Winner so notified must claim their prize by email reply within 48 hours of notification. If the winning entrant does not respond to the email notification within 48 hours to claim their prize, they will forfeit their prize eligibility and another winner will be selected in their place.

- 8. Submissions.** All Contest entries must be family appropriate and appropriate for all ages. THE DECISION REGARDING THE APPROPRIATENESS AND ELIGIBILITY OF THE SUBMISSION SHALL BE AT THE SOLE DISCRETION OF THE SPONSORS. Each photo submitted by you must be an original photo and you must be the photographer. You must also have the permission of any person used as a subject of or that appears in any submitted photo and no submitted photo may contain any material that would infringe upon third party rights if used in advertising. Any editing/retouching/ modifying applied to a submitted photo must have been performed by you as the submitting party and use of stock photos is not allowed. All submitted photos must be non-professional and must not have been previously published or won any previous award. Photo(s) may be taken by any type of camera, but must be submitted digitally in either JPEG or PSD format with a minimum resolution of 100dpi and a maximum size per photo of 4 megabytes. Proof of your submission is not proof of the Sponsors' receipt and the Sponsors' designated computer will be the official time-keeping device for this Contest. By entering, you warrant and represent that you are the photographer of the submitted photo(s) and that you have obtained all permission necessary for Sponsors to publish or use your photo(s) in any media worldwide, including, but not limited to, permission from all persons depicted in your photo(s) and from any owner or holder of property, copyrights, trademarks or other rights in materials or other items depicted in your photo(s). By entering, you grant an unrestricted, irrevocable, non-exclusive license to Sponsor and its affiliates to post, display, publish and use your entry photo(s) in any form (including in cropped or edited form, as Sponsors deem appropriate and necessary) without further compensation. Entrant agrees not to submit his or her entry photo(s) for commercial use by a competitor of Sponsor for a period of twelve (12) months from the date of entry in this Contest. All entries become the permanent property of the Sponsor. By entering, you also agree to confirm to Sponsor any of the above in writing during the Contest Period or thereafter.
- 8. Disqualification of Entries.** Entries may be disqualified if photo(s) contain materials trademarked, copyrighted, used or submitted elsewhere, or any obscene, defamatory or other offensive or inappropriate material as determined by Sponsors in their sole discretion. Sponsors reserve the right to disqualify any entries which Sponsors, at their sole discretion, determine to be inconsistent with their corporate standards, reputation or consumer expectations. Sponsors reserve the right to disqualify any person who, attempts to tamper with the Contest, to harass or interfere with any other entrant, or otherwise acts in an inappropriate or unsportsmanlike way, all as determined by Sponsors in their absolute discretion. Submissions shall be void if incomplete, not legible, or if they contain errors or do not comply strictly with all requirements in these rules.
- 9. Prize Acceptance.** Before being declared a winner, the individual must first correctly answer, without assistance of any kind, whether mechanical or otherwise, a mathematical skill-testing question offered by email within a specified time period. The winner will also be required to complete, execute and return all or some of the following documents: (i) an affidavit confirming the winner's identification and eligibility, (ii) an assignment of rights to the winning photo entry and (iii) a Declaration and Release Form (such form, among other things, confirms acceptance of the prize as awarded without substitution, and releases the Sponsors, their parent companies, affiliates, subsidiaries, designees and advertising and promotion agencies and their respective directors, officers, employees, representatives and agents (collectively, the "Releasees") from any liability in connection with the contest and/or the acceptance and use of the prize). If such documents are not returned within ten (10) days of the date sent, or if any prize notification is returned as non-deliverable or any winner is found to be ineligible or not in compliance with these Official Rules, disqualification may result and prize may be awarded to a selected alternate for the applicable category. If the event any selected winner is over 18 years of age but is considered a minor as defined by the laws of

his/her state or province (as applicable), his/her parent or legal guardian must also sign all required documents. In the event of a dispute as to identity of any online entrant, the actual individual named on the online entry form will be deemed to be the official entrant unless otherwise determined by the Sponsors.

Acceptance of a prize shall constitute permission by the winner for Sponsors to use the winner's name, entry photo(s), hometown, likeness, photograph, statements or prize information for advertising and publicity purposes worldwide without limitation and without additional compensation, except where prohibited.

The Sponsor, its parent companies, affiliates, subsidiaries, designees and advertising and promotion agencies and their respective directors, officers, employees, representatives and agents shall not be responsible for any and all liability or any injury, loss or damage of any kind to or of any person or property (including, without limitation, death of any person), arising in whole or in part, directly or indirectly, from the acceptance, possession, use or misuse of a prize, participation in any Contest-related activity, or participation in this Contest.

With respect to any prizewinners in the province of Quebec, any litigation respecting the conduct or organization of this contest may be submitted to the Quebec Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling, and any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

10. Additional Rules. Sponsor and its promotional agency, if any, accept no responsibility for any liability, loss, damage or claims caused by or resulting from entrance in the Contest or in connection with the acceptance or use of any prize. The Sponsor and its promotional agency, if any, will not be responsible for lost, misdirected, falsified or delayed entries. The Sponsor does not assume any responsibility for incorrect or inaccurate capture of entry information, technical malfunctions, human or technical error, printing errors, lost, late, delayed, stolen, misdirected or garbled mail, entries, data or transmissions, or the omission, interruption, deletion, defect, failures or unavailability of any telephone, PAD, computer lines or networks, electronic communications (including internet uploading or other communications), computer equipment, hardware, software or any combination thereof. Entry materials/data that have been tampered with or altered are void. Without limiting the foregoing, the Sponsor and its promotional agency, if any, shall not be held responsible for any problems, errors or negligence that may arise or occur in connection with the Contest including but not limited to any damage to an entrant's computer, telephone or PAD equipment, system, software or any combination thereof, as a result of the entrant's participation in the contest.

11. Privacy. The Sponsor respects your right to privacy. We will only use the information you provide to conduct this Contest and for the related publicity mentioned above, unless you have indicated to the Sponsor that you wish to receive promotional materials on a periodic basis. All participant information that is entered when signing up for the contest is stored and saved. Fuji will use the stored email information to contact contest winners. The participant's facebook user name, photo, photo name, camera type and photo caption will be displayed on the public interface.

12. No sponsorship, endorsement or administration by Facebook. This promotion is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with, Facebook. Entrants shall be providing information solely to Fujifilm, its promotional agency and/or its affiliates, as applicable, pursuant to this Contest, not Facebook. By entering the Contest, each entrant

agrees to release Facebook from any liability, loss, damage or claims caused by or resulting from entrance in the Contest.

- 13. Modification/Cancellation of Contest.** The Sponsor reserves the right to cancel, terminate, modify, or suspend, in whole or in part, the Contest for any reason and without liability and without prior notice. Without limiting the foregoing, if, for any reason, the online portion of the Contest is not capable of running as originally planned, such as tampering or infection by computer virus, the Sponsor reserves the right to cancel the Contest. If integrity of Contest is compromised in any manner, Sponsors reserve the right to modify Contest and judge entries received that are unaffected by the problem.
- 14. Applicable law.** This contest is subject to all federal, provincial, state and municipal laws applicable.
- 15. Void Where Prohibited and Availability of Official Contest Rules.** This Contest is void where prohibited. The Official Contest Rules are available throughout the Contest Period on the Fujifilm Facebook Fan Page.

FUJIFILM Canada Inc.

Concours de photographie *Faune sauvage*

Règlement officiel du concours



- 1. Admissibilité.** Le présent concours (le « concours ») est applicable à tous les résidents permanents du Canada et des États-Unis qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou état de résidence, le cas échéant. Le concours est nul à l'extérieur de ces deux pays, y compris à Porto Rico et dans les régions où un tel concours est interdit ou restreint par la loi. Les employés et agents de FUJIFILM Canada Inc. (« Fujifilm » ou le « commanditaire ») ainsi que de toute société mère, filiale, agence de publicité ou de promotion et de tout affilié, subsidiaire, imprimeur ou partenaire promotionnel ou autre de Fujifilm, en plus des membres de la résidence ou de la famille immédiate (conjoint, mère, père, sœur, frère, fils ou fille) de tels employés et agents, ne sont pas admissibles au concours. Toute personne qui participe à la sélection du(de la) gagnant(e) est également inadmissible au concours. Les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou état de résidence, le cas échéant, doivent obtenir la permission d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal pour participer au concours et autoriser la collecte de leur nom, de leur adresse, de leur numéro de téléphone et de leur âge aux fins de la gestion et de la promotion du concours, tel qu'il est décrit ci-dessous.
- 2. Période du concours.** Le concours de photographie commence à minuit (HNE) le 5 mai 2013 (la « date d'entrée en vigueur du concours ») et se termine à 17 h (HNE) le 5 juin 2013 (la « date de clôture du concours »). Toutes les entrées doivent être soumises pendant la période du concours et être reçues au plus tard à sa date de clôture.

3. **Comment participer.** Aucun achat n'est nécessaire et aucuns frais ne sont requis pour participer au concours. L'ACCÈS À INTERNET ET UN PROFIL FACEBOOK VALIDE SONT REQUIS POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS. IL EST POSSIBLE D'ACCÉDER GRATUITEMENT À INTERNET À DIVERS ENDROITS, Y COMPRIS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES. IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE CRÉER GRATUITEMENT UN PROFIL SUR FACEBOOK. Pour participer, il est nécessaire d'être – ou de devenir – un adepte de Fujifilm en cliquant sur le bouton « J'aime » dans le coin supérieur droit de la page d'adeptes Facebook de Fujifilm. Sur cette page, les participants seront invités à soumettre leur photo en format JPEG ou PSD. Les photos soumises doivent concorder avec le thème précisé ci-dessous. En participant au concours, vous acceptez de vous soumettre au présent règlement officiel ainsi qu'aux décisions des juges, du commanditaire et de son agence promotionnelle, le cas échéant, décisions qui sont finales et sans appel, sans exception. La soumission de la photo permet aux participants de recevoir un (1) bulletin de participation au concours. **LIMITE D'UNE (1) ENTRÉE PAR PERSONNE PENDANT LA PÉRIODE DU CONCOURS.** Les multiples tentatives de soumission au-delà du nombre limite spécifié seront rejetées. Les entrées qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés seront jugées inadmissibles. De plus, toutes les entrées en retard, perdues ou autrement incomplètes seront jugées invalides et inadmissibles. Toute tentative ou forme d'entrée contraire aux spécifications expresses du présent règlement officiel (y compris mais non de façon limitative les entrées automatisées) est strictement interdite et mènera au rejet. Fujifilm ne répondra à aucune correspondance relative aux soumissions. Une fois qu'un participant a fait une entrée conformément au présent règlement officiel du concours, il est admissible au prix tel qu'il est décrit ci-dessous.
4. **Prix.** Un (1) prix sera remis dans le cadre du concours. Fujifilm délibérera afin de choisir la photo gagnante vers le 25 juin 2013 dans ses bureaux situés au 600 Suffolk Court, Mississauga, ON, L5R 4G4. Le(a) gagnant(e) recevra un **appareil numérique Fujifilm FinePix X20 d'une valeur de 600 \$ (CA).** Si le(a) gagnant(e) réside aux États-Unis, il(elle) pourrait recevoir son prix de l'affilié de Fujifilm, FUJIFILM North America Corporation. La photo gagnante sera annoncée sur la page d'adeptes Facebook de Fujifilm vers le 30 juin 2013. Une (1) « mention spéciale » pourrait également être donnée à une seconde photo. Cependant, une telle mention ne donne droit à aucun prix. La photo gagnante et la photo portant la mention spéciale, le cas échéant, seront téléchargées sur la page des *Photos de la renommée* du site Web de Fujifilm. Le prix n'a aucune valeur en argent comptant et ne peut être ni substitué, ni transféré ; cependant, si le prix ou une de ses composantes n'est pas disponible, le commanditaire se réserve le droit unilatéral de remplacer le prix ou la composante par un prix ou une composante de valeur égale ou supérieure. Les taxes et autres dépenses qui ne sont pas indiquées ci-dessus sont la responsabilité exclusive du(de la) gagnant(e). Des dispositions seront prises pour assurer la livraison du prix dans les quatre à six (4 à 6) semaines suivant la validation. Vous ne serez déclaré(e) gagnant(e)

officiel(le) du concours que si vous avez complété le processus de validation, dûment reçu la notification officielle de votre statut de gagnant(e) par le jury et signé et retourné toute documentation requise telle qu'elle est décrite ci-dessous.

5. **Chances de gagner.** Les chances de gagner dépendent du nombre total de photos admissibles reçues pendant la période du concours.
6. **Thème et critères de sélection.** Le thème du concours de photographie est le suivant : *Faune sauvage*. Les critères de sélection sont : (1) *Exposition* – L'image doit être bien exposée, et tous les détails pertinents doivent être visibles. (2) *Mise au point* – L'image doit être focalisée, le point focal doit être concentré sur le sujet, une profondeur de champ réduite doit être appliquée efficacement, et les sections floues de l'image, s'il y a lieu, doivent présenter une certaine qualité artistique. (3) *Cadrage et recadrage* – L'image doit être bien recadrée (c.-à-d. format d'image, règle de trois et spirale d'or). (4) *Composition* – L'image doit présenter une symétrie et(ou) une asymétrie appropriée(s) ainsi qu'une composition avant-plan / arrière-plan efficace. (5) *Valeur artistique* – L'image doit être axée sur la faune sauvage et présenter une certaine créativité. Les photos d'animaux domestiques ne seront PAS jugées, et les images retouchées au moyen d'un logiciel ne sont PAS permises.
7. **Sélection du(de la) gagnant(e).** Fujifilm choisira la photo gagnante à partir de toutes les photos admissibles soumises pendant la période du concours. La sélection sera basée sur le respect du thème spécifié, les critères de sélection présentés ci-dessus et le règlement officiel du concours. Fujifilm pourrait également donner une « mention spéciale » à une seconde photo choisie à partir des photos présentant les meilleures cotes de popularité, tel que le décideront les adeptes de Fujifilm. Le commanditaire communiquera avec le(a) gagnant(e) dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa sélection via l'adresse électronique soumise par le(a) participant(e) au moment de la soumission de sa photo. Le(a) gagnant(e) ainsi avisé(e) doit réclamer son prix par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant la notification. Si un(e) gagnant(e) ne répond pas à la notification électronique dans ce délai, il(elle) devra renoncer à son prix et une autre personne sera choisie pour le(a) remplacer.
8. **Soumissions.** Toutes les photos soumises doivent être appropriées aux familles et convenir à tous les âges. LA DÉCISION RELATIVE À LA CONVENANCE ET À L'ADMISSIBILITÉ DES PHOTOS EST À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE. L'image que vous soumettez doit être une photo originale prise par vous. Vous devez également obtenir la permission de toute personne apparaissant comme sujet principal ou secondaire sur toute photo que vous soumettez, et aucune photo soumise ne peut contenir du matériel pouvant empiéter sur les droits d'un tiers s'il est utilisé à des fins de publicité. Tout montage, toute retouche et toute modification appliqués à une photo soumise doivent avoir été faits par vous, le(a) soumissionnaire, et l'utilisation d'images de photothèques ou de galeries publiques n'est pas permise. Les photos soumises ne

doivent pas avoir été prises par des professionnels, et ne doivent pas avoir déjà été publiées ou avoir déjà gagné un prix. Les photos peuvent être prises au moyen de tout type d'appareil mais doivent être soumises par voie numérique en format JPEG ou PSD ainsi que présenter une résolution minimale de 100 points par pouce (ppp) et un format maximal de 4 mégaoctets (Mo). Une preuve de soumission ne prouve pas que le commanditaire a reçu la photo, et l'ordinateur du commanditaire est par la présente désigné comme dispositif de contrôle temporel officiel du concours. En soumettant votre photo, vous déclarez et garantissez être le(a) photographe de la photo soumise et avoir obtenu toute permission nécessaire pour que le commanditaire puisse publier ou utiliser votre photo dans tout média que ce soit, partout dans le monde, y compris mais non de façon limitative la permission de toute personne apparaissant sur votre photo et de tout titulaire de droits de propriété, droits d'auteur, marques de commerce ou autres droits associés au matériel ou aux autres éléments représentés sur votre photo. En soumettant une photo, vous concédez au commanditaire et à ses affiliés le droit non restreint, irrévocable et non exclusif de publier, de montrer, d'afficher et d'utiliser votre photo sous toute forme que ce soit (y compris sous forme recadrée ou éditée, si le commanditaire le juge approprié et(ou) nécessaire), sans aucun droit à rémunération. Le(a) participant(e) accepte de plus de ne pas permettre que sa photo soit utilisée à des fins commerciales par un concurrent du commanditaire pendant une période de douze (12) mois suivant sa soumission dans le cadre du concours. Toutes les entrées deviennent la propriété permanente du commanditaire. En soumettant une photo, vous acceptez également de confirmer par écrit au commanditaire tout élément mentionné ci-dessus, que ce soit pendant la période du concours ou après.

9. **Rejet des soumissions.** Les photos soumises peuvent être rejetées si leur matériel est protégé par des droits d'auteur ou des marques de commerce, a déjà été utilisé ou soumis à un autre endroit et(ou) est obscène, diffamatoire ou autrement offensant ou inapproprié, à l'entière discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de rejeter toute entrée qui porte atteinte à ses normes ou à sa réputation ou qui ne répond pas aux attentes des consommateurs, à son entière discrétion. Le commanditaire se réserve également le droit de rejeter l'entrée de toute personne qui tente d'altérer ou de corrompre le concours, qui harcèle un autre participant ou tente de s'ingérer dans ses affaires ou qui agit de façon inappropriée ou déloyale, actions qui seront déterminées à l'entière discrétion du commanditaire. Les soumissions seront jugées invalides si elles sont incomplètes ou illisibles, si elles contiennent des erreurs ou si elles ne satisfont pas strictement à toutes les exigences établies dans le présent règlement officiel du concours.
10. **Acceptation du prix.** Avant d'être déclarée gagnante, la personne choisie devra répondre correctement, sans aucune aide mécanique ou autre que ce soit et dans les délais prescrits, à une question d'arithmétique réglementaire qui lui sera envoyée par électronique. Le(a) gagnant(e) devra également remplir, signer et retourner sur demande toute documentation requise, qui peut inclure : (i) affidavit

confirmant l'identité et l'admissibilité du(de la) gagnant(e) ; (ii) cession des droits associés à la photo gagnante ; et (iii) formulaire de déclaration et de décharge (visant entre autres choses à confirmer l'acceptation du prix tel qu'il est remis, sans possibilité de substitution, et dégageant le commanditaire, ses sociétés mères, affiliés, subsidiaires, délégués, agences de publicité et agences promotionnelles ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés, représentants et agents respectifs (collectivement, les « renoncataires ») de toute responsabilité à l'égard du concours et(ou) de l'acceptation et de l'utilisation du prix). Si de tels documents ne sont pas retournés dans un délai de dix (10) jours suivant la date d'envoi, si la notification de prix est retournée parce qu'elle n'a pas pu être délivrée ou bien si un(e) gagnant(e) s'avère inadmissible au prix ou n'a pas respecté le présent règlement officiel du concours, la personne choisie pourrait être disqualifiée et le prix, remis à une autre personne. Si la personne choisie a plus de dix-huit (18) ans mais n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son état de résidence, le cas échéant, un de ses parents ou son tuteur légal devra également signer la documentation requise. En cas de conflit quant à l'identité d'un participant, la personne nommée sur le formulaire d'entrée en ligne sera établie comme participant officiel, à moins d'indication contraire par le commanditaire.

11. En acceptant le prix, le(a) gagnant(e) donne la permission au commanditaire d'utiliser son nom, sa photo, le nom de sa ville de résidence, la photo qu'il a soumise, ses déclarations ainsi que les renseignements sur son prix dans le cadre de toute publicité que ce soit, dans le monde entier, sans limitation ni droit à rémunération, sauf si une telle utilisation est interdite par la loi.
12. Le commanditaire, ses sociétés mères, affiliés, subsidiaires, délégués, agences de publicité et agences promotionnelles ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés, représentants et agents respectifs ne sont responsables d'aucune blessure, d'aucune perte ni d'aucun dommage que ce soit aux personnes ou propriétés (y compris, mais non de façon limitative, les décès) découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de l'usage abusif du prix, de la participation aux activités du concours ou de toute initiative associée de près ou de loin au concours.
13. En ce qui concerne le Québec, tout litige relatif à l'exécution ou à l'organisation du concours sera tranché par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige relatif à la remise du prix dans le cadre du concours peut aussi être soumis à la Régie, mais seulement pour qu'elle serve d'intermédiaire dans le but d'aider les parties concernées à s'entendre.
14. **Règlements supplémentaires.** Le commanditaire et son agence promotionnelle, le cas échéant, rejettent toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, réclamations ou obligations découlant de la participation au concours ou bien de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Le commanditaire et son agence promotionnelle, le cas échéant, ne sont pas responsables des entrées perdues, mal

acheminées, falsifiées ou en retard. Le commanditaire n'assume également aucune responsabilité quant à la saisie incorrecte ou imprécise des données, aux défaillances techniques, aux erreurs humaines ou mécaniques, aux erreurs d'impression, aux entrées, données, transmissions ou envois perdus, en retard, volés, mal acheminés ou tronqués, ou à l'omission, l'interruption, la suppression, la défektivité, la défaillance ou l'indisponibilité individuelle ou combinée de tout téléphone, assistant numérique personnel, réseau ou câble d'ordinateur, dispositif de communication électronique (y compris de téléversement Internet), matériel ou logiciel. Le matériel et les données soumis qui ont été altérés ou corrompus seront rejetés. Sans limiter la portée de ce qui précède, le commanditaire et son agence promotionnelle, le cas échéant, ne sauraient en aucun cas être tenus responsables de tout problème, erreur ou négligence que ce soit découlant de l'exécution du concours ou de l'acceptation et de l'utilisation du prix, y compris entre autres choses tout dommage individuel ou combiné aux ordinateurs, téléphones, assistants numériques personnels, systèmes ou logiciels d'une personne suite à la participation de cette dernière au concours.

15. **Confidentialité.** Le commanditaire respecte la confidentialité des renseignements que vous lui soumettez et n'utilisera de tels renseignements qu'en vue d'exécuter le concours ou aux fins publicitaires mentionnées ci-dessus, à moins que vous ayez demandé au commanditaire de vous envoyer périodiquement ses offres promotionnelles. Tous les renseignements sur les participants qui sont soumis au moment de l'inscription au concours seront archivés et sauvegardés. Fujifilm utilisera les données archivées sur le courriel pour communiquer avec le(a) gagnant(e). Le nom d'utilisateur Facebook du participant, ainsi que sa photo, le nom de sa photo, le type d'appareil qu'il a utilisé et la légende de sa photo, le cas échéant, seront affichés sur l'interface publique.
16. **Absence de toute commandite, de tout appui et de toute administration par Facebook.** La présente promotion n'est en aucune façon commanditée, appuyée ou administrée par Facebook, et n'a aucune association à ce site. Les participants soumettent leurs renseignements uniquement à Fujifilm, son agence promotionnelle et(ou) ses affiliés, le cas échéant, conformément au présent règlement officiel du concours et non en vertu des modalités d'utilisation de Facebook. En participant au concours, chaque personne accepte de dégager Facebook de toute responsabilité, de toute perte, de tout dommage et de toute réclamation découlant de sa participation au concours.
17. **Modification et annulation du concours.** Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou d'interrompre le concours, en tout ou en partie, sans préavis, pour quelque raison que ce soit et sans responsabilité. Sans limiter la portée de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit d'annuler le concours si pour quelque raison que ce soit sa portion en ligne ne peut être exécutée comme prévu initialement, par exemple en raison d'une altération ou d'une infection par un virus informatique. Si l'intégrité du concours est compromise de quelque façon que ce soit, le commanditaire se réserve également

le droit de modifier le concours et de ne juger que les entrées non affectées.

18. **Loi applicable.** Le concours est soumis à toute loi fédérale, provinciale, d'état ou municipale en vigueur.

19. **Respect de la loi et disponibilité du règlement officiel du concours.** Le concours est nul là où interdit par la loi. Le présent règlement officiel sera affiché pendant la période du concours sur la page d'adeptes Facebook de Fujifilm.